

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :12

Excusés :6

Absent : 1

POUR :18

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 16 DECEMBRE à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 05/12/2024 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame NORMANT Ludivine (*pouvoir à Madame BEJNA Véronique*),
Monsieur LAZARTIGUES Cyril (*pouvoir à Madame TONIN Valérie*),
Monsieur PAYEN David (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),
Madame FONT Marine (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame à KALB Marjorie*),
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette*).

Absent :

Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance : Madame BONA Aurelia.

DEL : 51/2024

Objet : Travaux aux bâtiments communaux en 2025

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

-VU la Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui stipule que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la faculté de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution des subventions ;

●CONSIDÉRANT qu'il convient d'effectuer en 2025 des travaux d'aménagement de la parcelle communale située à l'angle du Boulevard Jean-Jacques Rousseau et de la Rue des Caminots et du hangar des bouchonniers

Madame la Maire fait savoir qu'une étude préalable en date du 09/03/2023 a été effectuée par le CAUE 47.

Elle propose aux membres de l'Assemblée Délibérante d'inscrire au Budget 2025 les travaux mentionnés ci-dessous afin de permettre le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR/DESIL 2025 :

-Montant prévisionnel des travaux avec **scénario 2**= 117 650€€ HT
-Montant prévisionnel des Honoraires de MOE/Cabinet technique/CSPS= 15 000€
TOTAL : **132 650€ HT** soit 159 180€ TTC

PLAN DE FINANCEMENT :

-Subvention DETR/DESIL 2025 : 40% du montant HT de 132 650€ = 53 060€
-Autofinancement =106 120€

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE :

► **ACCEPTER** la proposition de Madame la Maire d'inscrire ce projet en dépenses d'investissement au BP 2025.

► **VALIDER** le plan de financement énoncé ci-dessus.

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme

AR Prefecture

047-214700213-20241216-51DEL2024-DE
Reçu le 17/12/2024